Avez-vous un testament?

Saviez-vous que?



<9%

Moins de 9% des membres des Premières Nations vivant dans une réserve ont un testament au moment de leur décès

- notre site Web contient de l'information sur la planification de votre succession
- votre testament est différent si vous vivez dans une réserve ou non
- la Loi sur les Indiens définit ce qui doit être inscrit dans votre testament
- vous ne pouvez donner les terres que vous possédez dans une réserve à une personne qui n'est pas membre de votre Première Nation
- vous pouvez modifier votre testament aussi souvent que vous voulez
- faire un testament n'a pas besoin d'être complexe ou coûteux

Pourquoi faire un testament?

 pour subvenir aux besoins de vos proches, de vos enfants et de vos petits-enfants



 pour indiquer clairement qui devrait hériter de vos effets personnels





 pour décider qui aura votre maison et vos biens



 pour nommer la personne qui prendra soin de vos enfants et personnes à charge



 pour laisser des instructions en vue de votre cérémonie de fin de vie





 pour nommer qui va gérer votre succession



Catalogue: R122-49/2023F-PDF ISBN: 978-0-660-49624-5

Un testament pourrait assurer la tranquillité d'esprit et fournir des indications claires à votre famille et vos proches concernant vos volontés

Pour en savoir plus, visitez

Services d'administration des successions pour les Premières Nations



